

**N°19-09-098**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;  
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

**Absents :**

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

**OBJET : PROJET « MIX MOBILITES » - MISE EN PLACE DE STATIONS DE MOBILITE SUR LE PAYS DE LUMBRES**

**Rapporteur : Christian LEROY**

Suite aux réunions de concertation avec les habitants organisées dans le cadre du PLUi, du Plan Climat, et du Grand débat national il apparaît que les habitants en milieu rural estiment qu'ils n'arriveront plus à se déplacer du tout dans les années à venir, du fait du renchérissement du prix du pétrole et de la difficulté de changer leur véhicule pour un véhicule dit « décarbonné ».

L'actualité récente depuis novembre dernier montre que le sujet de la mobilité en milieu rural est effectivement un enjeu majeur pour les mois et les années à venir. Néanmoins, l'arrivée en cours de la fibre optique dans les communes de la CCPL ouvre de nouvelles perspectives pour nos communes, notamment grâce au développement du télétravail, de la téléformation etc...

L'ensemble des Territoires ruraux conviennent par conséquent qu'il est possible d'inventer une nouvelle façon de se déplacer basé sur un ensemble d'opportunités de mobilité plus multiples et plus partagées.

Depuis un an, dans le cadre du TEPCV, les communes de Seninghem et d'Escœuilles expérimentent avec succès une solution d'autopartage de véhicules électriques à destination des habitants et bénévoles associatifs. Cette expérimentation étant prometteuse, il est proposé de développer cette solution à l'échelle de la CCPL sur d'autres sites en y ajoutant un service de vélopartage à partir de vélos à assistance électrique, et un outil numérique commun de gestion/réservation.

Ces 7 stations de mobilité à positionner sur la CCPL sur la base de critères liés aux bassins de vie du PLUi, sur la base du volontariat et de l'engagement des communes, seront également complétées d'un réseau de chauffeurs bénévoles pouvant, à partir des véhicules en autopartage, venir en aide aux personnes n'ayant aucune solution de mobilité (personnes âgées ou sans permis de conduire).

Ce projet ambitieux a fait l'objet d'une demande de financement auprès du Ministère de l'écologie, du Département, de la MSA et de l'Etat. Les communes intéressées étant également invitée à contribuer au plan de financement.

Le projet prévoit également le financement d'un(e) animateur(trice) mobilité pour la mise en œuvre de ce projet sur trois ans dont le mi-temps est pris en charge dans le cadre du présent appel à projet « Stations de mobilité », le mi-temps restant étant pris en charge par l'appel à projet déjà acquis de l'ADEME « Vélo et Territoire ».

Le financement ainsi mobilisé pour le projet « Mix mobilités du Pays de Lumbres » sur trois ans est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	105 000 €	Ministère de l'écologie / ADEME	100 000 € (25%)
Outil numérique (Installation et paramétrage)	17 950 €	Département du Pas de Calais	86 548 € (22%)
Investissement matériel : installation 7 stations de mobilité et acquisition des véhicules	198 420 €	MSA DSIL	60 924 € (15%) 35 000 € (8%)
Coût de fonctionnement des services sur trois ans	72 970 €	Communes CCPL sur trois ans	40 000 € (10%) 71 868 € (20%)
<b>TOTAL</b>	<b>394 340 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>394 340 €</b>

2

Il convient de valider le plan de financement de l'opération et son engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la mise en œuvre de 7 stations de mobilité

**ACCEPTTE** la création d'un service d'autopartage à partir de véhicules électriques

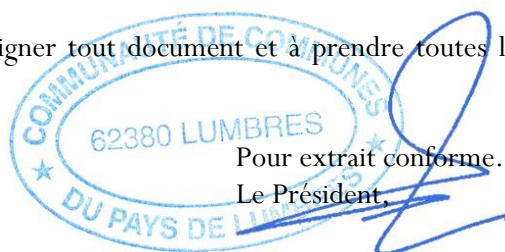
**ACCEPTTE** la création d'un service de vélopartage à partir de vélos à assistance électrique

**ACCEPTTE** de se doter d'un outil numérique commun de gestion/réservation

**VALIDE** le plan de financement tel que proposé

**VALIDE** le recrutement d'un(e) animateur(trice) en contrat de 3 ans à mi-temps sur le présent projet,

**AUTORISE** le Président à signer tout document et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision



Pour extrait conforme.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20190930-19-09-098-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2019  
Date de réception préfecture : 02/10/2019